

DIMANCHE 3 AVRIL 2022 - BOL D'AIR DE PRINTEMPS 11^e édition

Les participants devront présenter au départ un **PASS VACCINAL** en cours de validité et s'engageront à respecter les mesures sanitaires en vigueur au 3 avril 2022.

Lieu de départ et arrivée : SAVIGNY-LE-SEC, stade municipal (15 km nord de Dijon)

PARKING ASSURÉ - Accueil à partir de 7 h 30.

Départs de 8 h 00 à 9 h 00 - Clôture de l'organisation à 14 h 00

Randonnée VTT et Gravel ouverte à toutes et à tous, casque obligatoire

Moins de 16 ans, accompagné d'un adulte + autorisation parentale

Moins de 18 ans, autorisation parentale

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

NOUVEAUX TRACÉS 2022 :

3 circuits VTT : *Randonneur* 20 km, 380 m D+

Sportif 34 km, 700 m D+

Expert 44 km, 890 m D+

2 circuits Gravel* : 46 km, 460 m D+ et 62 km, 710 m D+

TARIFS INSCRIPTIONS

Inscriptions : Internet sur www.boldairdijon.fr

jusqu'au samedi 2 avril, à 17 heures

Et aussi au départ à partir de 7 h 30 avec majoration de 1 €

Adultes licenciés FFCT : **7,00 €**

Adultes non-licenciés : **9,00 €**

Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**

Moins de 18 ans non-licenciés : **5,00 €**



SERVICES ET PRESTATIONS

VTT : parcours fléchés et balisés - * **Gravel :** non balisés, téléchargement indispensable des traces GPX pour le guidage par GPS : sur le site <https://www.boldairdijon.fr/> lors de la préinscription ; sur le site <https://www.cyclos-rando-dijon.fr/> ; au départ de la randonnée (pensez à apporter votre câble de communication GPS). Une carte A3 au 1/25000^e sera fournie. Point de ravitaillement (sauf 20 km VTT, dotation au départ). Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Patrick LEBEAULT - Téléphone : 07 71 69 76 57

RÈGLEMENT

◆ **LE BOL D'AIR VTT et Gravel** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de vtt et ayant un minimum de condition physique.

◆ Le port du casque est obligatoire.

◆ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.

◆ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

◆ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.

◆ **Tout participant s'engage à respecter le Code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

◆ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.

◆ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.

◆ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.

◆ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT

◆ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.

◆ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.